

## COMMISSION MEDICALE NATIONALE

### RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Du Médecin Fédéral National : Dr Frédéric Rusakiewicz

Médecin Elu : Dr Eric Pantera

### COMMISSION MEDICALE NATIONALE

La commission médicale nationale est une commission de service pour les licenciés et les dirigeants fédéraux, prévue par l'annexe I-5 du Code du Sport, constituée exclusivement de professionnels de santé, soumis à leur Code de Déontologie.

#### **Le rôle de la médecine fédérale**

La médecine fédérale de la FFH a pour objectif de garantir la sécurité et la santé des sportifs en situation de handicap. Elle s'assure que les pratiques sportives respectent les conditions médicales spécifiques aux personnes handicapées et soutient les actions de prévention et de formation dans ce domaine et a pour mission de veiller à la mise en place du suivi médical réglementaire de ses sportifs de haut niveau.

#### **Composition :**

Dr Eric Pantera médecin élu au comité directeur, Dr Frédéric Rusakiewicz médecin fédéral national, Dr Claire Delpouve médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire, M. Vincent Ferring kinésithérapeute des équipes de France, Dr Dominique Hornus, Dr Emmanuelle Cugy, Caroline Olejnik psychologue, Karine Kuznicki assistante de la commission médicale.

Pour mener à bien ces actions, la commission médicale a travaillé à accroître, avec les ressources qui lui ont été attribuées, l'attractivité de la Fédération auprès des professionnels de santé expérimentés. En effet, la qualité des actions mises en œuvre repose sur l'engagement de ces soignants passionnés et investis, qui consacrent leur temps au-delà de leur activité professionnelle principale. Le bureau médical se réunit de façon trimestrielle et à chaque fois qu'un sujet l'exige.

Les réunions de la commission se déroulent principalement en visio-conférence : 4 en 2024

La COMED s'est réunie en présentiel le 3 février 2024 au siège de la FFH.

La commission fédérale nationale s'appuie pour relayer ses actions sur un réseau de professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et aides-soignants) vacataires ou bénévoles.

## **STRUCTURATION DU RESEAU EN 2024**

### **Médecins des équipes de France**

11 médecins de disciplines. Les médecins de disciplines sportives jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des sportifs de haut niveau. Le médecin de discipline a pour rôle d'assurer le suivi médical des athlètes, en particulier en ce qui concerne les blessures, les risques spécifiques à la pratique de la discipline. Il évalue la capacité des athlètes à participer aux compétitions, en tenant compte de leurs pathologies ou handicaps. Il met en place des actions de prévention adaptées à sa discipline, en fonction des risques spécifiques associés à cette pratique sportive. Son expertise de la discipline sportive veille au bien-être, à la sécurité, et à la santé des athlètes dans ce domaine, tout en participant activement à la prévention des risques. L'accès à la plateforme médicale Askamon facilite ce suivi médical.

### **Médecins Régionaux**

Les médecins Régionaux sont les instances territoriales en charge de la médecine fédérale au niveau local. Ils assurent des missions de prévention et veillent à la bonne application des recommandations fédérales en matière de santé et de pratique sportive. Ils sont des relais pour l'organisation sanitaire des événements fédéraux sur leur territoire.

Pour 2024 : 11 Médecins de régions.

Reste à couvrir : le Centre Val de Loire, Grand Est.

### **Médecins agréés**

Pour répondre à la demande du ministère qui fait suite à l'instruction n°08-139, et qui a pour objet de préciser et d'harmoniser au niveau national les modalités de mise en œuvre des procédures d'aménagements pour l'accès des personnes handicapées aux diplômes sportifs dans le cadre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS).

Pour 2024 : 9 médecins agréés, les régions suivantes en sont dépourvues : Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est.

### **Masseurs-kinésithérapeutes**

Pour 2024, un masseur-kinésithérapeute fédéral national, et 45 masseurs-kinésithérapeutes encadrent nos sportifs ;

Un référent kinésithérapeute est désigné pour coordonner l'ensemble des actions de kinésithérapie au niveau fédéral actuellement représenté par Vincent Ferring. Ce référent est responsable de la formation, de l'accompagnement et de la gestion des kinésithérapeutes intervenant dans les différentes disciplines. Il veille à l'uniformité des pratiques et à la mise en place de protocoles de soins adaptés aux athlètes handisport. Il est le relais entre les kinésithérapeutes d'équipes et la commission médicale nationale.

Les masseurs-kinésithérapeutes sont présents pour apporter un soutien thérapeutique ou de préparation physique, que ce soit en cas de blessure ou pour optimiser la récupération après l'effort.

Chaque discipline sportive peut être suivie par un ou plusieurs kinésithérapeutes. Ils interviennent lors des entraînements et des compétitions pour prévenir et traiter les blessures.

### **Infirmier(e)s : 8**

Les infirmiers jouent un rôle clé en assurant les soins médicaux de première ligne, en surveillant la santé des athlètes, en contribuant à la prévention des blessures et en étant un lien essentiel entre les différentes équipes de soins. Aident aux soins de nursing et de soins d'hygiène des sportifs les plus dépendants.

Disciplines : boccia, tennis de table, rugby fauteuil, cyclisme, basket, haltérophilie.

**Aide-soignant** : 2 intervenants en rugby fauteuil, participent aux soins quotidiens (soins d'hygiène, toilette, habillage, transferts...) des sportifs les plus dépendants.

### **HAUT-NIVEAU**

#### **Suivi médical réglementaire et axes d'améliorations :**

La fédération assure l'organisation de la surveillance médicale. Les modalités de ce suivi sont décidées en commission médicale nationale et coordonnées par le docteur Claire Delpouve.

Cette année a été une année charnière pour la mise en place du logiciel de suivi médical Askamon, plateforme permettant l'accès au suivi médical réglementaire.

Chaque sportif doit tenir à jour son dossier médical. Les sportifs d'hiver ont été les premiers à en avoir l'accès en 2024 et les sports d'été y accèdent depuis janvier 2025.

Staffs et sportifs ont été sensibilisés au travers de 2 webinaires sur l'importance de la bonne tenue de ce dossier de suivi médical réglementaire.

#### **Rapport SMR Global**

- Catégorie Espoir : 51 athlètes
  - Bilan complet : 20
  - Incomplet : 24
  - Vide : 7
- Catégorie Collectifs nationaux : 57 athlètes
  - Bilan complet : 27
  - Incomplet : 16
  - Vide : 14
- Catégorie SHN : 260 athlètes
  - Bilan complet : 182
  - Incomplet : 50
  - Vide : 28

## JEUX PARALYMPIQUES PARIS 2024

La prévention en amont des jeux a été gagnante.

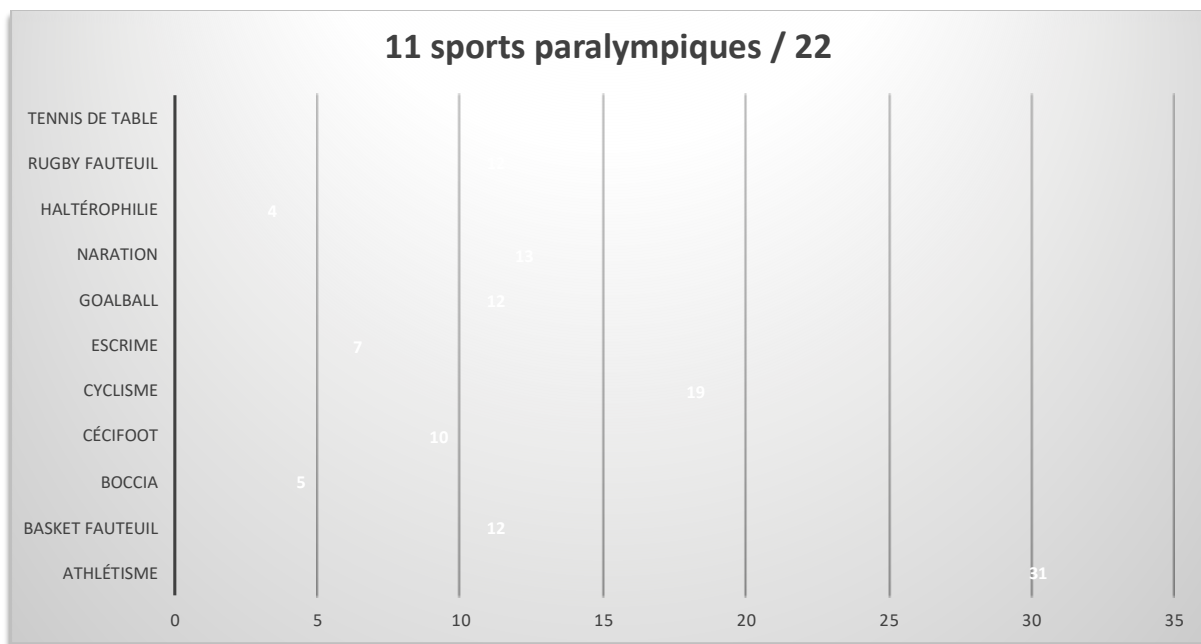
Tout au long de l'année des réunions médico-techniques (cellule perf et médecin fédéral national) ont permis de partager l'état de forme des sportifs sélectionnés aux Jeux paralympiques. Le médecin coordonnateur du suivi médical s'est astreint de s'assurer que tous les sportifs sélectionnés aient un dossier de suivi médical réglementaire à jour.

Chaque discipline sportive a pu être accompagnée par au moins un de ses encadrant paramédical ou médical habituel.

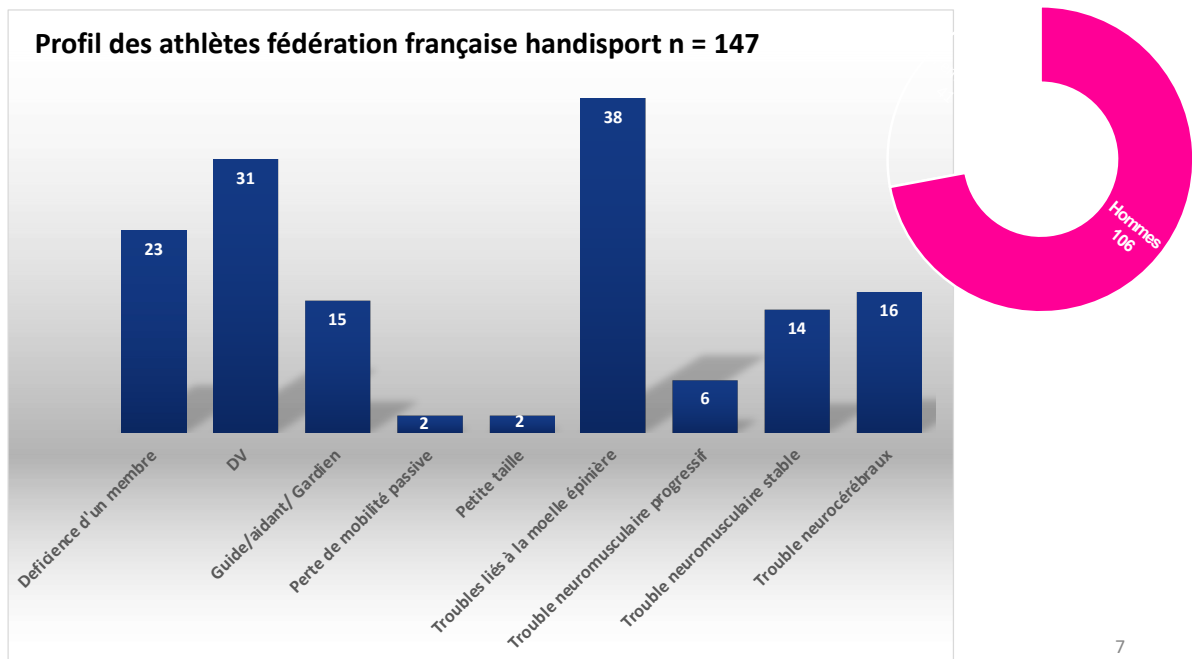
Les professionnels de santé de la FFH ont également été intégrés dans le pool médical et paramédical de la délégation Française (médecins, kinés et infirmiers).

Les sportifs sont arrivés en très bonne condition physique.

### **Les sports représentés :**



## Les profils de handicap des athlètes :



7

L'accompagnement en amont des jeux a permis d'anticiper les difficultés suivantes :

13 athlètes avec fragilité psychologique.

1 athlète avec un épilepsie non stabilisée.

26 athlètes avec des lésions musculaires ou ostéo-articulaire d'apparition inférieure à 6 mois.

2 athlètes avec anémie nécessitant des suppléments en fer.

Plus de 50% des athlètes présentaient des carences en vitamine D.

7 athlètes ont eu recours à une demande d'autorisation à usage thérapeutique pour des médicaments sur liste interdite (Tramadol, Gutron, EPO, Insuline, terbutaline)

## **REPRESENTATION FEDERALE**

Les membres de la commission médicale participent à de nombreux congrès en médecine du sport, en médecine de rééducation ou orthopédique, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux afin de sensibiliser leurs confrères aux spécificités de la pratique du sport par les personnes en situation de handicap qu'il soit de loisir ou de haut niveau.

A titre d'exemple : Dr Elleuch à Mine de sport,

SOFMER : Dr Delpouve, Dr Pantéra, Dr Cugy, Dr Rusakiewicz

EMPR Montpellier : Dr Delpouve, Dr Thoreau, Dr Rusakiewicz, Dr Pantéra

IPSO (Orthopédie) : Dr Pantéra

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE L'INSTITUT DE LA MAIN : Dr Hornus, Mme Emmanuelle Benaïs, Dr Rusakiewicz

SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE DE L'EXERCICE ET DU SPORT : Dr Rusakiewicz

Les membres de la commission médicale représentent la FFH au niveau de la commission médicale du CNOSF et du CPSF, de l'Union Nationale des Médecins Fédéraux.

## **La prévention des violences dans le sport**

La fédération a désigné un référent chargé de suivre la mise en œuvre de la stratégie auprès d'une commission distincte. Nous restons à la disposition de celle-ci si elle le souhaite, pour un partage de compétences indispensables face à cette thématique notamment au travers de la psychologue de la commission Mme Caroline Olejnik et du Dr Dominique Hornus membre du club des 300 (femmes dirigeantes).

## **Reforme certificat médical**

La direction a décidé de revoir le certificat médical dans le but d'assouplir ses règles et une prise de licence plus simple. Celui-ci apparaissait comme un frein à la prise de licence. Il convient de rappeler que lors de la réforme globale de ce certificat, la fédération avait maintenu l'exigence d'un certificat médical annuel. Chaque fédération avait alors la possibilité de ne pas modifier cette exigence.

Le certificat de non contre-indication à la pratique sportive reste toujours nécessaire mais reconductible selon les cas. Le protocole actualisé est disponible sur le site de la fédération :

[https://www.handisport.org/rentree2024\\_prets/](https://www.handisport.org/rentree2024_prets/)

### **ACTIONS-FORMATIONS-RECHERCHE**

Retour sur Les données collectées lors des world para- athlétiques de Paris 2023.

Le mémoire du Dr Marie-Lys Dugay proposant une étude épidémiologique des blessures lors des World Parathletics de Paris '2023 a été présenté lors du congrès national de médecine du sport en Octobre 2024.

Celui-ci fera l'objet d'une thèse en 2025.

Participation à la rédaction des cahiers des experts traitant des sportifs amputés.

Les membres de la commission médicale participent aux formations de leur jeunes confrères : internes en médecine du sport, en médecine physique et réadaptation, étudiants en kinésithérapie.

### **LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

La commission médicale est en soutien de la commission de lutte contre le dopage en proposant son expertise médicale dans les démarches de prévention ou de traitement de dossiers.

### **CLASSIFICATIONS**

Régulièrement, nous mettons à disposition notre expertise dans le cadre de la constitution des dossiers de classification de nos sportifs. L'aide et le soutien apportés par l'expertise du réseau médical est précieux dans la justification des causes du handicap présenté par un sportif entrant en processus de classification ou désireux de la faire réévaluer. La commission médicale encourage ses membres médicaux et paramédicaux à intégrer un circuit de classification nationale et internationale.